

RECouvreMENTS : L'EMPLOYEUR FAIT PREUVE DE NÉGLIGENCE

Les erreurs de Workday qui mènent à des recouvrements se multiplient, au point de provoquer non seulement de la colère, mais aussi de la détresse, de l'anxiété et des congés de maladie parmi les employés.

La dernière en lice : une récupération concernant du temps supplémentaire, payé en double, entre le 15 octobre 2022 et le 26 février 2023. L'erreur touche plus de mille personnes! C'est indécemment!

Ce nouveau dérapage pose des défis supplémentaires puisqu'il s'agit de récupération sur de la rémunération imposable versée sur deux années fiscales. On fait comment pour s'assurer non seulement de l'exactitude de la créance, mais aussi d'une récupération juste et du remboursement sur l'impôt payé en trop?

Parmi les responsabilités de l'employeur, il y a celle de rémunérer de façon adéquate les employés ainsi que d'offrir un milieu de travail sain et sécuritaire. Visiblement, ces deux responsabilités ne sont pas assumées ici.

Pour plusieurs, cette annonce d'un autre recouvrement, reçue le 4 décembre dernier, était la troisième ou même la quatrième en quelques mois. Il y a des limites à faire des erreurs et à ce que seuls les employés en subissent les conséquences.

Nous évaluons nos recours pour contester ces erreurs en série. Nous pouvons convenir que l'employeur peut en commettre, mais quand elles s'érigent en pratiques de gestion, nous devons dénoncer son incompétence et demander réparation pour les torts causés.

Pour rappel, voici quelques autres exemples d'erreurs de Workday qui ont provoqué des recouvrements au cours des derniers mois : un peu plus de 400 personnes se sont fait recouvrir des dizaines d'heures pour des repas déplacés qui avaient été ajoutés par erreur et payées en trop.

Dans certains cas, plus de 90 heures ont été récupérées. L'employeur a même recouvré des paies entières, ne respectant même pas sa propre politique!

Aussi, des recouvrements se sont faits en brut et non en net. Les montants remboursés étaient plus élevés que les montants déposés. Heureusement, cette façon de faire a été corrigée depuis.

Une centaine de personnes ont aussi reçu pendant des mois la bonification salariale versée aux employés n'ayant pas accès aux avantages sociaux, alors qu'elles y étaient pourtant éligibles. Cette erreur a causé des recouvrements.

Des primes individuelles, non liées au salaire, ont aussi été payées en trop.

LES COLLÈGUES DE MONCTON EN DEUIL



La station de Moncton est sous le choc après le décès soudain d'un de ses caméramans. Voici un petit mot que ses collègues nous ont envoyé :

« Gilles Landry avait été photographe, mais il considérait que travailler comme caméraman JE à Radio-Canada était son "emploi de rêve". Il a commencé en 2009 comme relève et il était le "gars des weekend" depuis quelques années. Toujours de bonne humeur, il disait bonjour à tout le monde. Il était toujours accueillant avec les nouveaux journalistes, il aimait les aider à trouver leur place et leur partager son expérience. Il publiait presque tous les jours son "bureau du jour", une photo ou deux de son lieu de tournage, surtout sur la route. Sa femme, Nathalie Lemay travaille aussi à Radio-Canada Moncton, comme sous-titreuse et assistante à la réalisation. Ils travaillaient ensemble les fins de semaine. En somme, un bon gars, un bon collègue, un bon ami et un bon travailleur. »

Nathalie et les collègues de Moncton, vous n'êtes pas seuls. Votre deuil est partagé par les 2800 membres du STTRC.



Les montants à récupérer vont de quelques centaines à quelques milliers de dollars.

Et ce ne sont là que quelques exemples...

Ces cafouillages répétés minent la confiance des employés envers l'employeur. De plus, il est pratiquement impossible de vérifier si les sommes "mentionnées" sont les bonnes et que les calculs sont valides.

Il y a eu de nombreuses erreurs de calculs dans le passé et la traçabilité des opérations est pénible à faire, voire impossible pour la plupart des employés.

Les relevés produits par Workday sont également très difficiles à comprendre tellement les informations ne sont pas indiquées clairement.

Nous exigeons, au nom de la santé psychologique et financière de nos membres, que tout ça cesse immédiatement! Et surtout, que CBC/Radio-Canada admette et assume ses erreurs. Ras-le-bol de faire les frais des cafouillages de Workday.

À voir pages suivantes :

- Monographies : des consensus se dégagent
- « L'information, un bien public », la bataille est engagée contre les déserts en information
- Une nouvelle convention signée
- Repos et fêtes de fin d'année

MONOGRAPHIES : DES CONSENSUS SE DÉGAGENT



Vos élus ont discuté des constats et opinions des membres à la suite de la consultation sur des modifications à nos monographies demandées par la direction. Une première discussion, mais certainement pas la dernière.

De façon plus ou moins formelle, nous avons entrepris de consulter les membres du STTRC au cours de l'automne sur certains problèmes qui commencent déjà à être soulevés dans le cadre des travaux du comité mixte d'évaluation des emplois, un comité paritaire.

Rappelons que ce comité vise d'abord et avant tout à dépoussiérer les descriptions des tâches normalement exécutées par les titulaires des différents titres d'emploi nécessaires au bon fonctionnement des opérations de Radio-Canada. Certains titres d'emplois n'ayant pas été revus depuis plus de 15 ans, il est normal de s'y attaquer.

Mais au-delà de cette mise à jour, la direction de Radio-Canada voudrait profiter de l'occasion pour élargir ces descriptions afin de favoriser la polyvalence, la flexibilité et le multi-tâches. Un objectif qui vient brouiller les frontières des tâches que nous connaissons.

Qu'en pensent les principaux titulaires concernés? Ces caméramans à qui on demande de poser des questions et de ces journalistes à qui on demande de prendre des images à partir de leur téléphone? C'était le sens de la consultation menée par les délégué-es du conseil syndical auprès des différentes équipes de travail,

Les constats de cette consultation ont été partagés les délégué-es de l'ensemble des stations au cours d'une séance spéciale du conseil syndical en novembre. Voici quelques consensus qui s'y sont dégagés :

➤ « À CHACUN SON MÉTIER »

Si les gens ont étudié dans un domaine et ont su développer une expertise au cours de leur carrière, c'est par intérêt professionnel. Nul ne devrait être forcé d'accomplir des tâches alors qu'il ne se sent pas pleinement compétent, au risque d'entraîner stress et surcharge. D'autant plus que l'élargissement des tâches de certains risque de mettre en péril les emplois de collègues dont nous ne pouvons nous passer.

➤ « LA CONFIANCE ENVERS RADIO-CANADA EST À SON PLUS BAS »

Le constat est brutal : à peu près personne ne fait confiance à Radio-Canada et à ses gestionnaires pour définir ce que les «exceptions» pourraient être. Si des élargissements ponctuels en fonction d'impératifs devaient être établis, ce n'est certainement pas avec des clauses de convention aussi vagues que «selon les besoins» ou «en fonction des affectations», précisent les membres du STTRC, qui refusent de donner un chèque en blanc à l'employeur.

Ces constats ont reçu l'assentiment général des délégué-es présents au dernier conseil syndical. D'autres réalités ont également été soulignées lors des discussions qui ont suivi, dont la variété des pratiques non seulement entre les grands centres et les stations régionales, où le multiplateformes s'impose dans l'organisation du travail, mais aussi entre les stations régionales elles-mêmes, où la réalité peut différer d'un endroit à l'autre.

Les membres du conseil syndical ont mandaté l'exécutif et les membres du comité mixte d'évaluation des emplois de poursuivre les travaux en veillant aux intérêts des membres et aux préoccupations soulevées par la consultation. Si le dépoussiérage des monographies d'emploi est un passage nécessaire, en aucun cas nous devrions laisser la direction de Radio-Canada saisir l'occasion pour venir brouiller les frontières de tâches entre des professions distinctes et essentielles à notre fonctionnement.

Enfin, le conseil syndical était d'avis que ces constats et consensus gagneraient à être largement partagés auprès des membres du STTRC.

➤ « ON EST DÉJÀ AMPLEMENT SURCHARGÉS »

Pour la vaste majorité des membres du STTRC, la volonté de la direction d'élargir l'étendue des tâches est une réalité que l'on constate et qui comporte le risque de voir la charge de travail s'alourdir.

Une surcharge de travail mine le travail au quotidien et trop souvent, la notion de multi-tâches signifie bien souvent ajout de tâches.

➤ « C'EST LA QUALITÉ DE L'INFORMATION ET LES STANDARDS RADIO-CANADIENS QUI SONT EN JEU »

Les travailleuses et travailleurs de Radio-Canada sont formels : ils ont des obligations professionnelles, éthiques et déontologiques à respecter dans le cadre de leurs fonctions, qui déterminent en grande partie la qualité de l'information à Radio-Canada. Que ce soit en matière de qualité de l'image et du son ou du respect des normes et pratiques journalistiques, le mélange des fonctions et leur interchangeabilité se feront au détriment de la qualité de l'information générale.



Même durant les pauses, les discussions se sont poursuivies. Faire le ménage dans des monographies, parfois vieilles de 20 ans, n'est pas simple et soulève beaucoup de questions.



UNE NOUVELLE CONVENTION SIGNÉE

Très tôt lors des pourparlers, la direction de Radio-Canada nous a annoncé son intention de lier une majoration de l'augmentation du 1er avril 2024 à une prolongation d'un an de notre convention actuelle, dont l'échéance est prévue en 2025.

Ce fut une négociation courte et payante, la convention est maintenant signée. Nous avons touché nos augmentations et la rétroactivité, sans erreurs cette fois-ci... Rappelons que Radio-Canada nous offrait 2,25% pour 2024; on voulait 5%. Deux mois de manifestations parfois bruyantes et artistiques plus tard, l'employeur acceptait de revoir ces chiffres. Trois rencontres auront suffi pour obtenir ce que l'on demandait. Nous avons maintenant une convention en vigueur jusqu'au 31 mars 2026.

D'ici là, trois événements importants : une élection fédérale, le début des négociations sur la révision de nos grilles salariales, l'établissement d'une véritable politique en matière d'équité salariale hommes-femmes. Nous aurons aussi l'occasion de renégocier notre augmentation au 1er avril 2025. Sans oublier l'entrée en fonction, le 3 janvier prochain, de la nouvelle PDG de CBC/Radio-Canada, Marie-Philippe Bouchard.

Nous profiterons de 2025 pour préparer la prochaine négociation. Vos représentants à l'exécutif, au conseil syndical et au comité de négociation vont vous interpeler pour s'assurer que nos demandes soient en phase avec ce que nous souhaitons.

Cette nouvelle convention est la preuve que la mobilisation, c'est payant.

« L'INFORMATION, UN BIEN PUBLIC » LA BATAILLE EST ENGAGÉE CONTRE LES DÉSERTS EN INFORMATION



La Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC-CSN), dont le STTRC est membre, a entrepris une tournée de plusieurs régions du Québec pour parler de la précarité des médias et des déserts médiatiques qui s'amplifient. Soyons clairs, une communauté sans médias, c'est une communauté qui disparaît.

Les médias locaux et régionaux sont particulièrement frappés, et leur disparition signifie la perte d'un lieu de rencontre, de débats, d'informations, un lieu où les gens sont des témoins de la vitalité des communautés.

La FNCC a mis de l'avant 5 demandes :

- 01 **RENFORCER LE CRÉDIT D'IMPÔT SUR LA MASSE SALARIALE POUR L'ÉTENDRE AUX MÉDIAS ÉLECTRONIQUES**
- 02 **UN INFOFRAIS POUR SOUTENIR L'INFORMATION**
- 03 **DOUBLER LES CRÉDITS D'IMPÔT POUR L'ACHAT DE PUBLICITÉS AUPRÈS D'UN MÉDIA D'INFORMATION**
- 04 **SE Doter d'une véritable politique gouvernementale d'achat publicitaire**
- 05 **« MA VILLE » APPUIE L'INFORMATION LOCALE**



En Abitibi-Témiscamingue, on commence à voir des communautés sans médias locaux. La situation est plus que préoccupante, alors que certains médias peinent à survivre. La présence des médias est aussi une manière de renforcer un sentiment d'appartenance régionale.

Six rencontres ont eu lieu, à Rouyn-Noranda, Sherbrooke, Rimouski, Québec, Trois-Rivières et Gatineau.

Au total, près de 130 représentants de groupes, d'élus municipaux, provinciaux et fédéraux, de dirigeants de Chambres de commerce et des patrons de médias ont accepté d'échanger. Tous et toutes ont accueilli les demandes de la FNCC et, dans certains cas, ont ajouté leur touche régionale. À Rouyn, des représentants municipaux ont annoncé vouloir ajouter les médias locaux dans leur politique d'achat local ou encore de convenir d'ententes pour un montant d'achat publicitaire annuel. Par ailleurs, même s'ils avaient toutes et tous été invités, les patrons des stations régionales de Radio-Canada brillaient par leur absence.

Cette absence remarquée et soulignée est d'autant surprenante et, surtout, décevante quand on se souvient à quel point les dirigeants de CBC/Radio-Canada insistent sur l'importance de « l'ancrage régional ».



À Sherbrooke, une trentaine d'invités ont répondu à l'invitation : des élus de Québec et d'Ottawa mais aussi des gens issus du milieu de la culture, des affaires, du secteur communautaire et des patrons de médias. Un constat : une communauté sans média est une communauté qui s'effrite.

La tournée se poursuivra en 2026. Si une presse en santé et plurielle est importante pour nos patrons, espérons que leur présence lors de telles rencontres fera partie de leurs priorités,

REPOS ET FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Les bureaux du syndicat seront fermés du 23 décembre au 6 janvier. Pour tous ceux et celles qui le pourront, profitez des fêtes de fin d'année pour faire le plein de repos, de rires et de sourires. Et à ceux qui « tiendront le fort », on aura une pensée pour vous.

2024 aura été une année pour le moins « divertissante ». 2025 promet son lot de rebondissements. Fort de ses quelque 2800 membres, le STTRC est un grand syndicat, soyons en fier. **Au nom de tous les élus, passez une heureuse période des fêtes.**

DÉRAPAGES DES RECOUVREMENTS ON FAIT DU BRUIT!

Dans toutes les stations, les cafouillages liés aux recouvrements ont généré beaucoup de frustration de la part des employés.

Le 13 décembre dernier, le comité de mobilisation a invité les membres à se regrouper pendant l'heure du dîner et à faire du bruit pour dénoncer la négligence dont a fait preuve Radio-Canada. Le but était de se faire voir et entendre avec aplomb par Ottawa, d'où proviennent les erreurs de paies. Encore une fois, les membres du STTRC étaient au rendez-vous!

Voici un aperçu de ce qui s'est passé dans différentes villes.



À Rimouski, les crécelles et les cloches à vaches se sont fait entendre!



À Montréal, l'atrium a une fois de plus résonné aux sons d'un festif tintamarre.



À Trois-Rivières, des mines basses qui en disent long...



À Rouyn-Noranda, on aimerait bien balayer tous les problèmes générés par Workday.